

Soirée d'accueil et d'orientation
Jeudi 9 février 2017 à 18h30
au Conservatoire
Présentation de l'établissement
et rencontre avec les enseignants

Modalités d'admission

1^{ère} phase

DEUX INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

Du 13 au 26 mars 2017

Pré-inscription en ligne 24h/24h pour tous les
élèves du CE1 au CM2 : crgn.scolarite@grand-nancy.org
et

Inscription simultanée à l'école élémentaire
actuelle de votre enfant : dossier à retirer auprès du
Directeur de l'établissement.

2^{ème} phase

ENTRETIEN PRÉALABLE
OU TEST DE NIVEAU

Entrée en CE1 (entretien préalable)
Instrument - Mardi 9 mai 2017
à l'école élémentaire Alfred Mézières
Voix et Danse - Jeudi 11 mai 2017
à l'école élémentaire Braconnot

Entrée à partir du CE2 (concours d'entrée)
Toutes disciplines (instrument - voix - danse)
Samedi 20 mai 2017
au Conservatoire régional du Grand Nancy

3^{ème} phase

CONFIRMATION D'ADMISSION
ET D'INSCRIPTION

Après avis favorable de la commission,
confirmation de l'inscription
au Conservatoire au plus tard le lundi 12 juin 2017

Établissements scolaires et contacts

École élémentaire Alfred MEZIERES
(élèves instrumentistes CE1 et CE2)
16, rue Alfred Mézières
54000 NANCY
Tél. 03 83 30 56 62

*En raison du transfert progressif des Classes à
Horaires Aménagés instrumentales de l'école Didion
Raugraff vers l'école Alfred Mézières, les enfants
qui commenceront en 2017/2018, leur scolarité en
CE1 CHAM à l'école Alfred Mézières, la poursuivront
jusqu'en CM2 dans cette même école.*

École élémentaire DIDION RAUGRAFF
(élèves instrumentistes CM1 et CM2)
21, boulevard Joffre
54000 NANCY
Tél. 03 83 32 22 75

École élémentaire BRACONNOT
(élèves chanteurs et danseurs du CE1 au CM2)
12, rue Braconnot
54000 NANCY
Tél. 03 83 37 27 96

Inspection Éducation Nationale
Circonscription Nancy 1
4, rue d'Auxonne
54000 NANCY
Tél. 03 83 93 56 08
Ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr

Conservatoire régional du Grand Nancy
Service scolarité
1/3, rue Michel Ney
54000 NANCY
Tél. 03 83 91 84 81
crgn.scolarite@grand-nancy.org

Conservatoire **musique . danse . théâtre**
régional du Grand Nancy

Classes à Horaires Aménagés

Instrument - Voix - Danse

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Année scolaire
2017 / 2018



ville de
Nancy

UN ÉTABLISSEMENT
métropole
Grand Nancy



Filière des Classes à Horaires Aménagés

« Les Classes à Horaires Aménagés offrent à des élèves motivés par les activités artistiques la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur cursus scolaire, une formation spécifique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités artistiques affirmées... » - Circulaire du 2 Août 2002.

À ce titre, le Conservatoire dispense sur le temps scolaire une formation vocale, instrumentale ou chorégraphique complète aux élèves inscrits dans cette filière en collaboration avec l'Éducation nationale. L'enseignement général est dispensé lui, à l'école élémentaire.

Admission en Classe à Horaires Aménagés

Une commission réunissant des représentants de l'Inspection académique, des Écoles et du Conservatoire statue sur les candidatures.

En fonction des places disponibles, elle émet un avis en tenant compte :

- Du dossier scolaire ;
- De la motivation et de l'appétence de l'enfant ;
- Des aptitudes artistiques décelées lors des entretiens ou des tests de niveau ;
- De la capacité à suivre un enseignement général et artistique simultanément ;
- Du degré d'autonomie.

À l'issue de cette commission, l'Inspection académique affecte l'élève en Classe à Horaires Aménagés, par dérogation à la carte scolaire, puis en informe les familles.

Organisation des enseignements

Les enseignements artistiques (2 à 5 heures hebdomadaires) sont répartis sur deux demi-journées au Conservatoire :

- Lundi après-midi de 14h à 16h ;
- Mercredi matin de 8h45 à 11h45.

DOMINANTE INSTRUMENTALE OU VOCALE

Enseignement de la dominante	1h
Formation musicale	2h
Chant choral	1h
Atelier d'écoute	1h

DOMINANTE CHORÉGRAPHIQUE

En CE1	
Initiation à la danse	1h
Atelier d'écoute	1h

À partir du CE2	
Danse classique	2h
Danse contemporaine	2h
Formation musicale danse	1h

Dans le cadre de cette filière, seuls les frais de dossier sont perçus par le Conservatoire, les frais de scolarité étant gratuits.

Toutefois, la pratique de l'enseignement artistique nécessite l'achat, par les familles, des partitions, petit matériel d'entretien instrumental, tenues spécifiques pour la danse ainsi que l'achat ou la location d'un instrument.

Et après...

À l'issue de la scolarité en classe élémentaire, les élèves qui souhaitent poursuivre leur parcours peuvent faire la demande d'intégration en CHAM ou CHAD 6^{ème} au Collège de la Craffe.

Une commission d'affectation réunissant des représentants de l'Inspection académique, du Collège et du Conservatoire rend un avis en tenant compte du niveau scolaire et artistique de l'élève.

Au lycée, une filière spécifique (Techniques de la Musique et de la Danse) permet de prolonger cet enseignement de manière approfondie jusqu'à l'obtention d'un Baccalauréat technique.

L'entrée d'un élève dans le dispositif des Classes à Horaires Aménagés, quel que soit son niveau d'enseignement, implique son engagement et celui de sa famille.

La poursuite du cursus en Classe à Horaires Aménagés peut être remis en cause si les résultats scolaires et/ou artistiques témoignent de difficultés importantes, ou si l'élève présente un comportement inapproprié.